



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

**ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES**

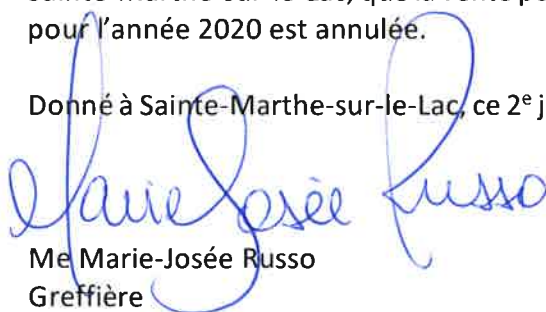
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a publié un avis de vente pour défaut de paiement de taxes en date du 30 septembre 2020, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxe devait avoir lieu le jeudi 22 octobre 2020 à 10 h, à l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac mais qu'elle a été suspendue en application des mesures gouvernementales liées à la situation d'urgence sanitaire liée à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants dus quant aux dossiers ayant fait l'objet de l'avis précité ont été payés ;

Avis est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, que la vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 est annulée.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 2^e jour du mois de décembre 2020.


Me Marie-Josée Russo
Greffière